NOUVELLE SÉRIE,
No. 37-38

Lettre Pastorale.

JEAN LANGEVIN,

par la grâce de Dieu et du St. Siége Apostolique, Evêque de St. Germain de Rimouski,

Au Clergé et aux Fidèles de notre diocèse,

SALUT ET BÉNÉDICTION EN N. S.

Nous avons, Nos Chers Frères bien des actions de grâces à rendre à Dieu de ce qu'après plusieurs années d'épreuves et de gêne financière, sa providence a daigné nous accorder une abondante récolte et le retour de la prospérité temporelle. Malheureusement au milieu du contentement général, causé par ces faveurs célestes, un cri de détresse Nous vient de la partie du diocèse qu'arrose le Golfe et qui est principalement habitée par des pecheurs. Elle se trouve affligée d'une des plus mauvaises pêches, et, même depuis plusieurs années, le poisson, qui est la première et presque l'unique ressource du Comté de Gaspé, semble devenir de plus en plus rare.

Cet hiver donc, douze ou quinze paroisses au moins sont plongées dans la plus grande misère. Déjà beaucoup de familles souffrent d'une manière alar-

mante, malgré les secours qui leur ont été accordés par le gouvernement provincial, et, d'après ce que plusieurs des curés Nous écrivent, il est à craindre que l'on ait à déplorer les derniers malheurs, si cette pauvre population n'est soulagée au plus tôt.

Sans doute, cette détresse, qui s'est déjà fait sentir à plusieurs reprises, mais qui est plus forte que jamais, engagera, Nous l'espérons, cette partie de notre troupeau à écouter enfin notre voix et à suivre le conseil que Nous lui donnons depuis longtemps, de s'adonner davantage à l'agriculture, au lieu de compter exclusivement sur les biens de la mer, qui sont si précaires, et lui font si souvent défaut.

Mais, en attendant, N. C. F., il est urgent de ne pas abandonner à la faim et aux privations de toutes sortes cette population si éprouvée. Ecoutons St. Jean, l'apôtre de la dilection : " Celui, dit-il, qui a des biens de ce monde et qui, voyant son frère dans le besoin, lui ferme ses entrailles : comment l'amour de Dieu demeure-t-il en lui ? Mes petits enfants, n'aimons pas de parole ni de langue, mais en œuvre et en vérité." (1)

Ecoutez le St. Esprit dire à chacun de nous dans l'Ecclésiastique : " Mon fils, ne refuse pas l'aumône au pauvre et ne détourne pas les yeux de lui. Ne méprise pas celui qui a faim, et n'afflige pas le pauvre dans son indigence. Ne trouble pas son cœur aigri, et ne diffère pas de donner à celui qui est dans la détresse." (2)

Notre Seigneur lui-même ne nous dit-il pas ?

(1) *Jean* III, 17 et 18. (2) *Eccles.* IV, 12, 3.

" Donnez l'aumône, et tout sera pur en vous." (3)
" Soyez miséricordieux comme votre Père est miséricordieux." (4)

Vous ne resterez pas sourds, N. C. F., à des exhortations si pressantes. Vous vous rappellerez que l'aumône n'est pas un simple conseil, mais une obligation étroite pour le chrétien, surtout lorsque son prochain est dans une nécessité grave. Vous aurez à cœur de faire pour ces infortunés ce que vous seriez si heureux de voir faire en votre faveur dans de semblables circonstances. Par votre charité empressée et généreuse, vous voudrez attirer sur vous et vos familles, au commencement de cette année, les bénédictions et les récompenses promises par Celui qui ne laisse pas sans mérite un verre d'eau donné en son nom.

A ces causes, Nous avons réglé et ordonné ce qui suit :

1o. D'ici au prochain carême, il sera fait une quête dans chaque paroisse et mission du diocèse pour le soulagement des pauvres pêcheurs de la Gaspésie.

2o. Cette quête se fera soit dans l'église, soit autrement, au jugement de chaque curé.

3o. Le produit de cette quête Nous sera transmise sans délai. Néanmoins dans le Comté de Gaspé et dans la partie de celui de Bonaventure qui souffre le plus, on pourra le garder, en Nous indiquant seulement le montant.

(3) *Luc* XI, 41. (4) *Id.* VI, 36.

4o. Nous chargeons notre Vicaire-Forain de Gaspé de s'entendre avec ses confrères pour le partage de ce secours entre les différentes paroisses. Le tableau Nous en sera soumis au plus vite.

Sera la présente Lettre Pastorale lue au prône de toutes les églises et chapelles où se célèbre l'office public, le premier dimanche après sa réception.

Donné en notre demeure épiscopale à St. Germain de Rimouski, ce 18e jour de janvier 1881.

† JEAN, Ev. de St. G. de Rimouski

Par Monseigneur,

C. A. Carbonneau, Chan.,
Secrétaire.